

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAUT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel
Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas,
Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_109 – QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Corre explique avoir été interpellée par des citoyens sur les faits présumés d'agression sexuelles au centre de loisirs. Quelles mesures de protection et de prévention ont été mises en place ? Quels éléments ont conduit à considérer qu'une information générale était nécessaire le 27 août pour des faits survenus le 6 juillet ? Pour quelles raisons cette information n'est intervenue que le 27 août ?

M. le Maire répond que la gendarmerie n'a donné aucune date sur la survenue des faits. Jeunesse et sports a adressé un courrier pour suspendre l'agent. Ils ont demandé de rester discret sur l'enquête. L'enquête n'avançant pas, le Maire a reçu l'agent et la famille mi-août. L'agent n'avait toujours pas été auditionné par la gendarmerie le 27 août, c'est pour cela que M. le Maire décidé de faire une communication. Aujourd'hui, l'enquête a été élargie. 5 agents ont été auditionnés. L'enquête est toujours en cours.

Un suivi psychologique a été mis en place pour les agents. Une réunion est mise en place avec jeunesse et sports sur les pratiques professionnelles. C'est une première action qui pourra être développée dans le cadre du PEDT.

Monsieur le Maire ajoute que l'information a été donnée aux familles pour éviter les fausses rumeurs.

Mme Le Corre dit que les familles ont craint que les tout petits aient oublié en les interrogeant longtemps après les faits.

M. le Maire répond que les entretiens sont faits par des professionnels.

Mme Le Corre demande si la commission « jeunesse » ne pourrait pas être sollicitée dans ce type de situation.

M. le Maire indique qu'un rapport a été fait et envoyé à Jeunesse et sports et au procureur de la république.

M. Cherel estime que communiquer serait piétiner la présomption d'innocence.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN